

# Communiqué commun CPU – ADIUT - UNPIUT

Paris, le 12 mars 2009

## **Entrevue avec Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**

La rencontre demandée par l'ADIUT et l'UNPIUT avec la Ministre a associé, à la demande de cette dernière, le bureau de la CPU.

Cette rencontre était destinée à répondre aux inquiétudes portées par l'ensemble des acteurs des IUT sur l'application des principes énoncés dans la charte Université – IUT validée par le Comité de suivi du 16 décembre 2008 et sur la capacité des IUT à poursuivre leur développement dans le cadre du modèle d'allocation des moyens utilisés pour la répartition des moyens 2009.

La Ministre a proposé la transformation de la charte Université – IUT en texte réglementaire (circulaire réglementaire intégrée au Code de l'Education). Cette circulaire sera envoyée aux universités dès la semaine prochaine et enclenchera donc le processus de travail sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens à décliner dans chaque université, dans le respect des principes de la circulaire, et sur la base du Contrat d'Objectifs et de Moyens présenté au Comité de Suivi et validé par la Ministre.

Sur la question des moyens et à la demande de la Ministre, qui s'est fondée sur l'augmentation du budget consacré à l'enseignement supérieur et sur l'engagement du premier ministre de geler pendant deux ans au moins toute suppression de poste dans les universités, les présidents se sont engagés à maintenir en 2010 les moyens financiers et humains des IUT au minimum au niveau de 2008 et 2009, à périmètre constant,

Par ailleurs, la Ministre associera les représentants des IUT au groupe de travail sur le système d'allocation des moyens aux universités de manière à permettre la reconnaissance de l'activité et de la performance des IUT, qui devra aussi être prise en compte dans la contractualisation avec le ministère.

Le bureau de la CPU et les représentants des IUT ont réaffirmé leur attachement au développement des IUT au sein des universités et leur volonté de conforter la place des filières technologiques dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les bureaux considèrent que la réunion a été constructive et permettra d'avancer avec l'engagement de chacun.